

du Rosaire tirera de cette mine féconde d'immenses richesses spirituelles. Mais nous disons que ce travail si fructueux, possible à un grand nombre, n'est pas indispensable.

Il suffit d'avoir le mystère *présent à l'esprit*. Ainsi, au commencement de la dizaine, on s'arrête un instant et l'on dit, de vive voix ou mentalement : Tel mystère, duquel je dois tirer tel fruit ou tel enseignement. Voilà le mystère rendu présent à l'esprit, voilà la méditation obligatoire et suffisante. Ce souvenir du mystère, on s'efforce de le garder ou de le ressaisir pendant la dizaine ; mais si les distractions viennent l'interrompre, il faut appliquer ici la doctrine connue sur les distractions en général pendant la prière : elles n'empêchent pas l'attention qui s'est portée sur tel ou tel mystère de persévérer virtuellement ; la prière est bonne, et les indulgences sont gagnées.

AVANTAGES DU ROSAIRE

Les avantages de la récitation du Rosaire sont si grands qu'il est difficile de les bien expliquer. Il réveille dans les âmes les idées de la foi, en les familiarisant avec les événements de la vie et de la mort de Notre Sauveur. Il remplit le cœur d'espérance et d'amour ; il ravive la piété et est le plus fort auxiliaire des bonnesmœurs. C'est la clef du trésor de la Mère de Dieu.

Les indulgences accordées par les Souverains Pontifes à la récitation du Rosaire sont très nombreuses. Il y a d'abord le *Pardon du Rosaire* que tous les fidèles peuvent gagner, autant de fois qu'ils le veulent, *quoties toties*, le jour de la fête du Rosaire (1), si, contrits et confessés, ils communient et visitent dévotement une église ou chapelle où la confrérie du Rosaire a été érigée canoniquement (2) depuis les premières vêpres (3 h. P. M.) de la Vigile jusqu'au coucher du soleil le jour de la fête, et s'ils y prient aux intentions du Souverain Pontife. Il y a une foule d'indulgences, tant plénières que partielles, que l'on peut gagner en récitant le Rosaire ou le chapelet. Comme il serait trop long de les énumérer ici, nous ne parlerons que d'une en particulier. Il y a une indulgence

(1) 3 octobre. Cette Indulgence est semblable à celle de la *Portioncule*.

(2) Les personnes; vivant en communauté (couvents, collèges, pensionnats) et inscrites dans la confrérie, peuvent gagner l'indulgence en visitant leur propre chapelle.